



Concours externe du Capet et Cafep-Capet

Section économie et gestion

**Options: communication, organisation et gestion des ressources humaines ;
comptabilité et finance ; marketing ; informatique et systèmes d'information ;
gestion des activités touristiques**

Note de commentaires sur les épreuves d'admissibilité

À compter de la session 2014, les épreuves du concours sont modifiées. L'arrêté du 19 avril 2013, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2013, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

1. Épreuve de composition de sciences de gestion

Le sujet se présente comme une étude cas de gestion dans l'option choisie. Il est situé dans le contexte d'une organisation et s'appuie sur des situations de gestion réelles, dont les problématiques de gestion sont formulées pour donner lieu à des travaux d'analyse, d'interprétation, de diagnostic, de résolution de problèmes. La dimension stratégique est présente, tout comme le recours aux données et services des systèmes d'information de l'organisation et de son environnement.

2. Épreuve de synthèse

2.1. Observations générales sur l'épreuve

Le sujet comporte deux exercices distincts : une synthèse et une réponse à des questions. La synthèse porte sur le programme de management du concours tandis que les questions portent sur les programmes d'économie et de droit.

L'épreuve permet ainsi de replacer le management des organisations, l'économie et le droit dans un rapport d'interdépendance et de complémentarité dans l'analyse des organisations.

2.2. Première partie de l'épreuve

La problématique formulée dans le sujet est centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations. Elle établit donc une relation entre le thème et son traitement dans une situation d'enseignement, dans le cadre du programme du concours et sur la base des éléments fournis dans le dossier documentaire. Elle peut s'appuyer sur la mise en évidence d'une difficulté didactique propre au thème, à son actualité, sur les débats à aborder, etc.

Les documents fournis dans le dossier peuvent être de nature variée (données numériques, graphiques, textes, schémas, etc.), ils sont fiables, pertinents au regard du thème (pas de document « leurre » ou « hors sujet »). Ils sont de trois types : fondamentaux (textes d'auteurs, articles de recherche), contextuels (statistiques, analyse d'un cas réel, interviews d'acteurs, etc.), pédagogiques (extraits de programmes ou de recommandations pédagogiques, de sujets d'examen, etc.).

La synthèse attendue est structurée à partir de la problématique fournie dans le sujet. Elle reprend les éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du candidat. Elle comprend une introduction et une conclusion.

Le sujet comporte une indication quantitative (en nombre de mots) de la longueur de la note de synthèse attendue (ex. de l'ordre de 1 500 mots + ou - 10%).

2.3. *Seconde partie de l'épreuve*

Le sujet comporte deux séries de questions, l'une en économie et l'autre en droit. Dans chaque série, le nombre de questions est limité (2 ou 3 selon leur ampleur). Le candidat choisit de répondre à l'une des deux séries au moment de l'épreuve. Son choix s'exerce au niveau de la série de questions et non au niveau de la question.

Les questions sont en rapport avec le thème de management abordé dans la première partie, mais n'impliquent pas l'exploitation du dossier documentaire.

Dans l'une comme dans l'autre des disciplines, les réponses attendues sont structurées mais concises. Elles font appel à des connaissances théoriques, mais aussi à des références à l'actualité. L'orientation didactique de la question peut se traduire par une demande d'explication d'une notion, de son illustration, ou encore par l'analyse d'un phénomène économique ou d'une situation juridique, sa mise en perspective dans un contexte professionnel d'enseignement donné.